

AUTORITE AERONAUTIQUE



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

Direction Générale

General Directorate

DECISION N° 000128 /D/CCAA/DG 27 FEV 2009

Portant délégation de signature à Monsieur TATA LEONARD NKWAIN, Chef Service d'Exploitation à la Représentation de l'Aéroport International de Douala

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la constitution ;
- Vu le décret n° 99/198 du 16 septembre portant organisation et fonctionnement de la CCAA ;
- Vu le décret n° 2000/013 du 26 janvier 2000 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la CCAA ;
- Vu le décret n° 2002/115 du 25 avril 2002 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de la CCAA ;
- Vu la décision n° 000769/D/CCAA/DG du 29 Avril 2005 portant nomination d'un responsable d'un Responsable à l'Aéroport International de Douala ;
- Vu les nécessités de service.

DECIDE :

- Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur TATA Léonard NKWAIN, Chef Service d'Exploitation à la Représentation de l'Aéroport International de Douala à l'effet de signer, pour la Direction Générale, certaines dérogations d'embarquement.
- Article 2 :** Une copie de la dérogation d'embarquement sera acheminée au siège à l'attention du Directeur Général.
- Article 3 :** La présente décision devra être enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- DG
- DGA
- DAF
- Les compagnies Aériennes
- DTAR
- DSF
- SERVICE SURVOL
- CHRONO

